

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2017

**Présents :** François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Gérard CAMUZAT, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Jean-Christophe BERTIN, Christian LOUIS, Michel REZK, Michel MOUMDJIAN, Anne BILLOT, Caroline ONOFRI, Sylvie AMAND, Isabelle DERBES, Mélanie MAURIN, Michèle MERMOZ

**Absents excusés :** Pascale AUGUET-OTTAVY (pouvoir à J. BERENGER), Christiane TANZI (pouvoir à J.L ANTONINI), Françoise ROUX (pouvoir à C. GUIGNON), Jean-Christophe CHAUTARD (pouvoir à F. CAVALLIER), Philippe CAUVIN (pouvoir à G. CAMUZAT), François BOMBACE (pouvoir à M. MOUMDJIAN), Timothée KOENIG.

**Absents :** Magali MORO,

**Secrétaire de séance :** Isabelle DERBES (1 abstention : M. MOUMDJIAN)

**15 PRESENTS**

**21 VOTANTS**

---

En ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter l'ordre du jour complémentaire ci-dessous :

- 1 – Remboursement d'un trop perçu sur la taxe de raccordement à l'assainissement
- 2 – Motion « adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité »

**Adopté à l'unanimité**

**1/** Le procès-verbal du 11 octobre 2017 **est adopté à l'unanimité.**

Monsieur Christian LOUIS souhaite que le protocole d'accord modifié et voté lors du dernier conseil municipal soit adressé à tous les élus.

Monsieur MOUMDJIAN souhaiterait que Monsieur le Maire s'engage lors d'un prochain bulletin municipal, à rappeler la responsabilité des Présidents d'associations pour l'organisation des manifestations, aussi bien d'un point de vue sécuritaire que réglementaire.

**2/ Décision modificative n°4 – Budget Principal :**

Monsieur BERENGER énonce les éléments de cette décision modificative permettant une augmentation de crédits de 44 000 € en dépenses de fonctionnement et de 84 600 € de dépenses d'investissement.

Mélanie MAURIN souhaiterait connaître le montant annuel des dépenses en énergie (électricité, fioul....).

**adoptée à l'unanimité**

### **3/ Décision modificative n°4 – Budget Assainissement :**

Monsieur BERENGER précise qu'il s'agit de procéder à une augmentation de crédits de 38 000 € en dépenses d'investissements.

**adoptée à l'unanimité**

### **4/ Subvention complémentaire à l'ARPAF (Association pour la Régulation et la Protection des Animaux Familiers) :**

Monsieur le Maire rappelle que l'ARPAF est une association qui gère une activité d'utilité publique visant entre autres à la stérilisation des chats. Le Président de cette association sollicite une aide complémentaire d'un montant de 600 € pour faire face à des besoins supplémentaires dans le présent exercice.

Monsieur REZK demande s'il s'agit d'une mesure exceptionnelle.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

**adoptée à l'unanimité.**

### **5/ Participation financière des communes membres du SIVU SECM pour l'exercice 2017 :**

Monsieur le Maire indique que jusqu'en janvier 2020, la compétence de la gestion de la nouvelle station d'épuration bi-communale appartient au SIVU SECM.

Monsieur le Maire demande d'approuver le montant de la participation de chaque commune membre du SIVU-SECM, au titre de l'exercice 2017, comme ci-dessous :

- Participation de la commune de Montauroux : 87 712,23 €
- Participation de la commune de Callian : 58 474,82 €

**adoptée à l'unanimité.**

### **6/ Mandat spécial :**

Monsieur ANTONINI propose d'accorder un mandat spécial à Monsieur François CAVALLIER pour son déplacement à Paris des 6, et 7 décembre 2017 au salon S.I.M.I. (Salon de l'immobilier d'entreprise), et pour rencontrer des dirigeants du groupe SUEZ.

**adopté à l'unanimité.**

### **7/ Renouvellement d'une convention de pâturage :**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de renouveler pour 6 ans, une concession pluriannuelle de pâturage avec Monsieur Hubert CHARPENEL.

Monsieur LOUIS considère qu'il serait bon d'évoquer dans le corps de la délibération la signature en 2016 du POPI (Plan d'occupation pastorale intercommunal) du Pays de Fayence, délimitant les territoires pastoraux de la commune et identifiant les éleveurs qui en bénéficient.

**adopté à l'unanimité.**

**8/ Acquisition par la Communauté de Communes à la commune de Seillans des 4 lots en cours de commercialisation de la ZA de BROVES :**

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver l'acquisition par la communauté de communes à la commune de Seillans de 4 lots en cours de commercialisation, de la ZA de BROVES.

**adoptée à l'unanimité.**

**9/ TARIFS ALSH 2018 :**

Monsieur le Maire propose de laisser inchangés les tarifs de l'ALSH pour l'exercice 2018 conformément au tableau ci-dessous :

<b>TARIFS ALSH de CALLIAN 2018 – VACANCES ET MERCREDI</b>			
<b>QUOTIENT FAMILIAL CAF</b>	<b>Tarif pour 1 enfant En € Pour une journée</b>	<b>Tarif par enfant pour 2 enfants en € Pour une journée</b>	<b>Tarif par enfant pour 3 enfants en € Pour une journée</b>
Inférieur à 300 €	3.00	2.70	2.50
Inférieur à 500 €	4.00	3.70	3.50
De 501 à 650 €	5.00	4.70	4.50
De 651 à 800 €	7.00	6.70	6.50
De 801 à 950 €	9.00	8.70	8.50
De 951 à 1100 €	11.00	10.70	10.50
De 1101 à 1250 €	13.00	12.70	12.50
Supérieur à 1250 €	15.00	14.70	14.50
<b>TARIFS ALSH DU MERCREDI EN DEMI JOURNEE</b>			
Inférieur à 300 €	1.50	1.35	1.25
Inférieur à 500 €	2.00	1.85	1.75
De 501 à 650 €	2.50	2.35	2.25
De 651 à 800 €	3.50	3.35	3.25
De 801 à 950 €	4.50	4.35	4.25
De 951 à 1100 €	5.50	5.35	5.25
De 1101 à 1250 €	6.50	6.35	6.25
Supérieur à 1250 €	7.50	7.35	7.35
<b>TARIFS JOURNEES SPECIFIQUES (randonnées, raquettes...)</b>			
01Chaque famille devra payer un montant fixe de 5 € plus le montant correspondant à leur quotient familial.			

**adoptés à l'unanimité.**

### **10/ Aide exceptionnelle d'urgence auprès du Conseil Régional :**

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide exceptionnelle d'urgence à la Région, pour les travaux de confortement d'un mur de soutènement chemin de la Fontaine.

Mélanie MAURIN souhaite que le conseil soit informé de toutes les subventions obtenues depuis le début du mandat.

Monsieur le Maire répond qu'un tableau détaillé sera adressé en ce sens à chaque élu.

**adoptée à l'unanimité.**

### **11/ Demande de subvention au titre de la DETR 2018 :**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de solliciter une subvention au titre de la DETR 2018 qui est une compétence de l'Etat, pour les travaux de mise en accessibilité de 5 chemins communaux.

Monsieur LOUIS s'interroge sur la possibilité d'inclure ces importants travaux dans le contrat de ruralité.

Monsieur le Maire indique qu'il serait bon en effet d'y réfléchir en précisant que les modalités de mise en place de ce contrat de ruralité seront adressées aux élus.

**adoptée à l'unanimité.**

### **12/ Cession de la parcelle G 389 (annule et remplace la DCM N°2017-07/002 du 20-07-17) :**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de vendre la parcelle cadastrée G n° 389 au prix de 41 000 € en prévoyant une servitude sur la parcelle G 390 au profit de la parcelle G 389.

**adoptée par 20 voix pour et 1 abstention (M. MAURIN)**

### **13/ Renouvellement du Régime Indemnitaire :**

Monsieur le Maire informe qu'il convient, comme chaque année, d'adopter le régime indemnitaire pour les agents de la commune conformément aux textes en vigueur.

**adopté à l'unanimité.**

## **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

### **1/ Remboursement d'un trop perçu :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de rembourser un trop perçu de 522 € à un usager sur la taxe de raccordement à l'assainissement.

**adopté à l'unanimité.**

## **2/ Motion « adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » :**

Monsieur le Maire indique que cette motion a été mise en ligne par l'association des Maires Ruraux de France avant la tenue du congrès des Maires.

Monsieur le Maire ajoute qu'il semblerait que les signaux évoqués dans cette motion aient été entendus en haut lieu.

Monsieur REZK précise que le principe de ruralité a peut-être été entendu mais sans déboucher sur quelque chose de concret.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'est semble-t-il plus question de toucher à la carte des territoires ce qui est déjà une belle avancée.

Devant ces interrogations, Monsieur le Maire propose de reporter ce point à une prochaine séance du conseil municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

A/ Monsieur le Maire confirme la visite de Monsieur le Sous-Préfet le 1<sup>er</sup> décembre à 9 h 30 sur le site de Fontante, en indiquant que tous les conseillers municipaux intéressés peuvent bien entendu y participer.

Il ajoute que cette visite se poursuivra dans la salle du conseil de la Mairie de Tanneron.

B/ Madame ONOFRI demande si la réunion entre SUEZ et le motocross s'est bien déroulée.

Monsieur le Maire indique qu'un accord a été trouvé durant la phase intermédiaire.

Il ajoute qu'un conflit très vif prospère au sein de cette association entre les anciens et les nouveaux gérants.

Il conclut en indiquant que si le projet de SUEZ aboutit, il faudra forcément modifier le lieu de l'activité du motocross.

C/ Mélanie MAURIN précise qu'il ne faut pas oublier les deux autres associations : l'AIRSOFT et l'AEROMODELISME.

Monsieur le Maire indique que les représentants du groupe SUEZ rencontreront également ces deux associations.

D/ Concernant le projet Fontante, Monsieur le Maire tient à préciser que la réunion avec les élus de la commune des Adrets s'est déroulée dans un esprit positif. .

Il faudra, dans ce dossier, négocier la répartition avec toutes les communes concernées des contraintes et des avantages induits par un tel projet.

E/ Mélanie MAURIN considère qu'il faudrait accentuer la prévention concernant la restriction dans l'utilisation de l'eau suite à l'épisode de sécheresse que nous vivons.

Monsieur le Maire partage tout à fait ce point de vue en insistant sur le fait que la pédagogie est nécessaire vis-à-vis de tous et notamment des nouveaux arrivants.

Monsieur le Maire ajoute que le Préfet a accepté de déroger sur le débit réservé hivernal dû par à E2S en le maintenant à 40 litres/seconde au lieu de 100 l/s.

Il conclut en indiquant que s'il ne pleut pas dans les 6 semaines à venir nous risquons d'aller vers d'importantes restrictions.

F/ Monsieur LOUIS fait le point sur l'actualité communautaire, notamment sur le SCOT, le sylvopastoralisme, le POPI et la commission forêts.

G/ Michel REZK regrette que certains conducteurs empruntent la rue du PATY dans les deux sens alors qu'elle est en sens unique.

Monsieur le Maire s'engage à vérifier la signalisation sur cette voie.